

Quant au Samedi-Saint, nous célébrons dans l'office la sépulture du Christ; à la messe nous assistons à sa résurrection. La liturgie de ce jour, que nous commençons maintenant le plus tôt possible, n'avait lieu autrefois que vers le soir. Les orientaux ont conservé cet usage. Par égard pour notre faiblesse, l'Eglise a permis de devancer l'heure de la messe; mais celle-ci reste ce qu'elle était: une messe joyeuse, une messe à *Gloria in excelsis*.(1)

\*  
\* \*

Mais pourquoi, demandera-t-on, le *Te Deum* et le *Gloria in excelsis* sont-ils ainsi dépendants l'un de l'autre? Est-ce parce que ces deux cantiques exprimant la joie, il était juste que le premier, s'effaçant, le second restât aussi dans l'ombre? Dans ce cas la relation de dépendance qui existe entre ces deux hymnes(2) serait purement accidentelle ou extrinsèque. Toutefois il nous semble qu'à côté de cette première raison extrinsèque, il y en a une autre, que nous pourrions appeler interne et même en quelque sorte fondamentale, nous voulons dire la similitude remarquable qui existe entre ces deux chants. On a dit à ce sujet que le *Gloria in excelsis* et le *Te Deum* sont, "deux frères jumeaux". Sans doute, ils n'ont pas été composés dans le même temps ni par le même auteur, mais si l'on veut bien jeter un coup d'œil sur la composition de chacun d'eux, on sera frappé de leur ressemblance.

Le thème général, en premier lieu, est manifestement le même: dans l'un comme dans l'autre c'est la louange de la Trinité Sainte en union avec les esprits angéliques qui chantent soit le *Gloria* à la crèche du Sauveur, soit le *Sanctus* dans le ciel. "*Hi duo hymni, dit Gavantus, continent laudes*

(1) Il y a encore quelques autres exceptions, mais elles partent du même principe. Ainsi on ne récite pas le *Gloria* à une messe votive bien qu'on ait dit le *Te Deum* à l'office; par contre il peut se faire qu'on doive omettre le *Te Deum* par exemple à l'office de la férie, et dire le *Gloria*, v. g. à la messe votive de *Angelis*.

(2) S. Augustin définit l'hymne: "un chant à la louange de Dieu, *cantus cum laude Dei*." (Serm. in psal. CXLVIII n. 17). Cette définition convient évidemment au *Gloria in excelsis* et au *Te Deum*, bien qu'ils ne soient pas écrits en vers.